



## BILAN DE SANTÉ IMMOBILIER (BSI)

Le BSI consiste en une inspection visuelle des composants de tous les logements et de tous les espaces communs, en plus d'une évaluation de l'enveloppe du bâtiment et de l'état du terrain.

Les membres de votre conseil d'administration obtiennent un rapport détaillé identifiant :

- Les désordres significatifs dans l'installation, les espaces communs et l'enveloppe du bâtiment
- Une recommandation pertinente pour chacun des désordres observés
- Une estimation du coût spécifique à chaque désordre et une évaluation globale pour chacun des bâtiments

Réalisé par un conseiller technique, le BSI vous permet de planifier adéquatement vos budgets et vos interventions sur un horizon de 20 ans à l'aide d'une ressource indépendante. Le BSI peut aussi appuyer vos démarches de refinancement, le cas échéant. Comme ce service est offert en partenariat avec un OBNL, il permet de regrouper les achats éventuels d'équipements ou de matériel et de réaliser d'importantes économies d'échelle.

Un service conseil de suivi et de planification des travaux est également disponible.

Le coût du BSI est fixé selon le nombre de places du CPE : 52 \$ par place au permis.

Pour en savoir plus sur ce programme ou le service conseil pour la réalisation des travaux, veuillez remplir le formulaire ci-joint.

Nom de la personne référente :

Numéro de téléphone :

Nom du CPE :

Votre CPE :

- Est propriétaire de l'immeuble
- Est locataire de l'immeuble

Vous souhaitez :

- Obtenir plus d'information sur le BSI.
- Réaliser un bilan de santé de votre immeuble.
- Obtenir plus d'information sur le service conseil pour la réalisation des travaux.

Merci de remplir et retourner le formulaire à : [agenteadmin@rcpeim.com](mailto:agenteadmin@rcpeim.com)